



Le Belvédère

de Saint-Nicolas



Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

60B, rue Français - 54000 NANCY

09 53 84 61 70 - 54p.nancy@fsspx.fr

N° 113 - Juin 2021

Editorial

Ex toto corde tuo

« *Sic nos amantem quis non radamaret ?* » Ainsi chantons-nous dans l'*Adeste, fideles*, dont les paroles sont attribuées à saint Bonaventure ; ce qui signifie : Celui qui nous a aimés ainsi, qui ne l'aimerait pas en retour ? Notre-Seigneur est allé jusqu'à se faire transpercer le cœur par amour pour nos âmes et pour nous procurer le salut. Quelle mesure mettons-nous à notre amour pour Lui ?

Nous savons bien que chaque âme, selon le premier commandement, doit aimer et servir Dieu « **de tout son cœur.** » Il n'y a là que la réponse à ce que le Sauveur a fait pour nous, Dieu ayant prouvé dans le Fils son amour pour nous, allant jusqu'à nous ouvrir son cœur par le percement de la lance sur le gibet de la Croix pour notre salut !

Les demandes du Sacré-Cœur à Paray-le-Monial visaient à parachever la consécration de la France à Dieu, à marquer encore davantage le lien entre Dieu et toute sa création : les individus, les familles, les sociétés. Même si les individus, les familles, des institutions et parfois même des unités militaires entières (des régiments ou encore le cuirassé *Voltaire* pendant la Première Guerre mondiale...) se sont consacrées au Cœur de Notre-Seigneur, son emblème n'a pas été porté sur les drapeaux royaux, comme cela avait été demandé. On ne pouvait bien sûr pas attendre que la République

laïque fit mieux que l'Ancien Régime... Dans un contexte qui a favorisé les reculades honteuses du clergé officiel, dans une perspective qui a étalé un peu plus les faiblesses de l'Eglise conciliaire au grand jour, sa soumission toujours plus grande au monde, il est à propos de nous rappeler les paroles de Saint Pie X dans *Veheementer Nos*, son encyclique du 11 février 1906, adressée au clergé et au peuple de France suite à la séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905. Le saint pape y fait d'ailleurs des rappels de la doctrine de l'Eglise et des paroles de ses prédécesseurs sur le lien qui unit la société



naturelle qu'est l'Etat à la société surnaturelle qu'est l'Eglise.

Les constats qui suivent ne sont pas sans rappeler que plus d'un siècle plus tard, c'est toujours la même action contre les Lois de Dieu établies sur sa création qui continuent d'être favorisées par un clergé officiel toujours plus silencieux. « Vous avez vu violer la sainteté et l'inviolabilité du mariage chrétien par des dispositions législatives en contradiction formelle avec elles, laïciser les écoles et les hôpitaux, arracher les clercs à leurs études et à la discipline ecclésiastique pour les astreindre au service militaire, disperser et dépouiller les congrégations religieuses et réduire la plupart du temps leurs membres au dernier dénuement. D'autres mesures

légales ont suivi, que vous connaissez tous. On a abrogé la loi qui ordonnait des prières publiques au début de chaque session parlementaire et à la rentrée des tribunaux, supprimé les signes traditionnels à bord des navires le Vendredi Saint, effacé du serment judiciaire ce qui en faisait le caractère religieux, banni des tribunaux, des écoles, de l'armée, de la marine, de tous les établissements publics enfin, tout acte ou tout emblème qui pouvait, d'une façon quelconque, rappeler la religion. Ces mesures et d'autres encore qui peu à peu séparaient de fait l'Eglise de l'Etat n'étaient rien autre chose que des jalons placés dans le but d'arriver à la séparation complète et officielle. » Dans notre monde laïcisé à outrance depuis déjà plus de onze décennies que ces mesures sont entrées en vigueur, on peine à réaliser ce qui était encore de loi lors de cette séparation au début du XX^{ème} siècle.

Il a aura fallu plus d'une génération d'école laïque de la Troisième République pour pouvoir bouleverser dans les institutions ce qui avait été préparé dans les esprits par les régimes libéraux qui avaient succédé à la Restauration après 1830. Si les âmes avaient été progressivement éloignées de la pratique par le XIX^{ème} siècle et le travail déshumanisé de la naissance de l'industrie, le socialisme athée et l'esprit révolutionnaire répandu de plus en plus à travers les pays d'Europe, séparer l'Etat de l'Eglise donnait une fin de non recevoir à Dieu. Fut renouvelée cette clameur des serviteurs de la parabole (Luc XIX,15) : « *Nolumus hunc regnare super nos* », « Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous ! » Cet écho du *non serviam* de Lucifer passait de l'homme à la société tout entière ; il devenait l'expression de la « volonté générale » si chère aux penseurs des lumières. Dieu devait disparaître de la vie publique, la liberté religieuse devait entrer dans les droits pratiques que l'homme avait voulu se donner à lui-même en rejetant toute recherche de la Vérité, tout devoir envers l'Auteur de la nature et de la grâce, Dieu devenant une option, un concept émanant de l'esprit humain pour satisfaire à une certaine aspiration spirituelle et morale...

Reprenons saint Pie X : « **Qu'il faille séparer l'Etat de l'Eglise, c'est une thèse absolument fautive, une très pernicieuse erreur.** Basée, en effet, sur ce principe que l'Etat ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gra-

vement injurieuse pour Dieu, car le créateur de l'homme est aussi le fondateur des sociétés humaines et il les conserve dans l'existence comme il nous soutient. Nous lui devons donc, non seulement un culte privé, mais un culte public et social, pour l'honorer.

En outre, **cette thèse est la négation très claire de l'ordre surnaturel** ; elle limite, en effet, l'action de l'Etat à la seule poursuite de la prospérité publique durant cette vie, qui n'est que la raison prochaine des sociétés politiques, et elle ne s'occupe en aucune façon, comme lui étant étrangère, de leur raison dernière qui est la béatitude éternelle proposée à l'homme quand cette vie si courte aura pris fin. Et pourtant, l'ordre présent des choses qui se déroulent dans le temps se trouvant subordonné à la conquête de ce bien suprême et absolu, non seulement le pouvoir civil ne doit pas faire obstacle à cette conquête, mais il doit encore nous y aider.

Cette thèse bouleverse également l'ordre très sagement établi par Dieu dans le monde, ordre qui exige une harmonieuse concorde entre les deux sociétés. Ces deux sociétés, la société religieuse, et la société civile, ont, en effet, les mêmes sujets, quoique chacune d'elles exerce dans sa sphère propre son autorité sur eux. Il en résulte forcément qu'il y aura bien des matières dont elles devront connaître l'une et l'autre, comme étant de leur ressort à toutes deux. Or, qu'entre l'Etat et l'Eglise l'accord vienne à disparaître, et de ces matières communes pulluleront facilement les germes de différends qui deviendront très aigus des deux côtés. **La notion du vrai en sera troublée et les âmes remplies d'une grande anxiété.** »

Les circonstances actuelles de malheurs pour notre pays dans son rejet des droits de Dieu peuvent nous faire regarder vers le Sacré-Cœur un peu plus. Souvenons-nous du vœu d'Alexandre Legentil rédigé en janvier 1871, dans le contexte de la guerre franco-prussienne, devenu ensuite vœu national et à l'origine de la construction de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, à Paris : « En présence des malheurs qui désolent la France et des malheurs plus grands peut-être qui la menacent encore. En présence des attentats sacrilèges commis à Rome contre les droits de l'Eglise et du Saint-Siège, et contre la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ nous nous humilions devant Dieu et réunissant

dans notre amour l'Église et notre Patrie, nous reconnaissons que nous avons été coupables et justement châtiés. Et pour faire amende honorable de nos péchés et obtenir de l'infinie miséricorde du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ le pardon de nos fautes ainsi que les secours extraordinaires, qui peuvent seuls délivrer le Souverain pontife de sa captivité et faire cesser les malheurs de la France. Nous promettons de contribuer à l'érection à Paris d'un sanctuaire dédié au Sacré-Cœur de Jésus. » A la faveur du conflit de 1870 et du retrait des zouaves pontificaux, le royaume du Piémont occupait Rome et la papauté perdait ses Etats. Le pape recevait, avec l'Église, la signification de son congé dans les affaires temporelles.

Dieu n'est plus seulement exclu aujourd'hui des affaires temporelles et, avec l'Église, relégué au fond des sacristies ; c'est Rome elle-même qui est soumise au monde, c'est l'Etat qui veut mettre ses limites aux droits de Dieu. Les lois des hommes sont désormais placées au-dessus de celles établies par le Créateur, tant pour la pratique de la religion

que pour la morale ou même la nature ! Après avoir désacralisé l'Etat, après avoir fait reculé l'Église, l'avoir mise à l'écart, l'avoir spoliée de ses biens, l'avoir soumise dans sa hiérarchie officielle, le monde espère arriver enfin à la disparition de Dieu. Non, Dieu n'est pas mort, contrairement à l'affirmation de Nietzsche. Le règne de Notre-Seigneur n'aura pas de fin, comme l'avait prédit l'ange Gabriel à la Très sainte Vierge le jour de l'Incarnation. Continuons donc de faire régner le Sauveur dans nos cœurs, dans nos maisons, dans nos familles, dans nos entreprises et tout autour de nous par la dévotion au Sacré-Cœur. Nombreuses sont les promesses faites par ce divin Cœur à ceux qui l'honoreront.

Oui, si le monde Vous a détesté le premier et nous haïra à notre tour de nous mettre à Votre suite, nous voulons, ô Cœur-Sacré, que Vous soyez notre Roi !

Abbé Grégoire Chauvet +

Pentecôte 2021



Aller-retour Juvaincourt-Sion le samedi 22 mai avec un programme de 32 km effectifs, du vent et de la ferveur !





Avec 28 km, toujours au départ de Juvaincourt, la journée du dimanche nous conduisit à Puzieux pour vénérer sainte Menne (ou sainte Manne) et surtout à Mattaincourt pour honorer saint Pierre Fourier.



Saint Patron de l'équipe du MJCF de Nancy, saint Pierre Fourier fut une belle destination spirituelle pour les jeunes de la Province !

Les messes du samedi et du dimanche purent être célébrées dans l'église paroissiale de Juvaincourt. Deo gratias !

Surtout en cette période compliquée durant laquelle les horaires sont susceptibles de changer, le site du prieuré vous permet de trouver tous les renseignements pratiques de lieux et d'horaires de notre apostolat : www.fsspx54.fr



Messes dominicales du prieuré (en principe)

8h00 - 11h00	8h30 - 10h00	11h00	8h30	1 ^{er} et 3 ^{ème} dimanches 17h00
Chapelle du Sacré-Cœur 65, rue du Maréchal Oudinot 54000 NANCY	Chapelle Saint Roch 94, rue du Maréchal Foch 57130 ARS-sur-MOSELLE	Chap. de l'Annonciation 22, avenue Irma Masson 52300 JOINVILLE	Chap. du Sacré-Cœur 41, rue de la filature 88460 CHENIMENIL	Eglise Saint Martin 55160 LES EPARGES

Pour aider l'apostolat en Lorraine

Vous pouvez faire un don :

- ◆ Par chèque
à l'ordre du *Prieuré Saint-Nicolas*
- ◆ Par l'enveloppe du denier du culte dans la quête
- ◆ Par virement (cf. ci-contre)

Un reçu fiscal vous sera adressé sur demande.

Le compte à créditer est le suivant :

Titulaire : FSSPX PRIEURE ST.-NICOLAS-NANCY
Code Banque : 30002 Code Guichet : 05922 Compte n° 0000079346V
Clef RIB : 45
Domiciliation : CL BDI ROUEN SDC
IBAN : FR37 3000 2059 2200 0007 9346 V45 BIC : CRLYFRPP

